

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# BACCALAUREAT GENERAL

## EPREUVE DE LATIN Série L

### SESSION 2003

#### PROPOSITION DE CORRIGE

##### Question 1 :

Etape 1 : l. 1 à 3 de "Scipio" à "permunit" : départ de Laelius.

Etape 2 : l. 4 à 20 de "Carthaginienses" à "quae vellet" : arrivée des ambassadeurs carthaginois pour demander la paix à Scipion.

Etape 3 : l. 21 à 36 de "Scipio" à "legatos" : réponse de Scipion.

Etape 4 : l. 36 à 42 de "Ita" à "esset" départ des ambassadeurs.

Première étape : Transition avec ce qui précède : les personnages qui tenaient le devant de la scène dans l'épisode précédent s'éloignent pour laisser place à Scipion qui va dominer tout l'extrait.

Etape deux : Arrivée des ambassadeurs à l'attitude suppliante l. 12-13 "adulantium" "procubuerunt" "humili adulationi" (l. 14). Solennité de la scène : l. 9-10 "seniorum principes" "sanctius consilium" l. 10. Le contraste entre l'importance de ces personnages et leur attitude soumise confère à cette étape une dimension pathétique.

Etape trois : Face à ces ambassadeurs, Scipion reste de marbre ; l'opposition entre les deux camps est ici très tranchée : à un groupe anonyme venu le supplier, Scipion, seul, répond par l'énumération de conditions très dures l. 26 à 33 de "leges pacis" à "invenio". L'immobilité de Scipion symbolise l'intransigeance romaine.

Etape quatre : Le double jeu carthaginois est ici révélé l. 37-38 "quippe qui moram temporis quarerent" l. 40-41 "in speciem". La seule issue semble donc la continuation de la guerre avec un affrontement sans merci entre l'intransigeant Scipion et Hannibal, dernier espoir des Carthaginois.

##### Question 2 :

La fermeté de Scipion se manifeste par l'emploi de divers modes verbaux :

1. Les subjonctifs :

à valeur d'ordre, montrent l'intransigeance de Scipion des lignes 27 à 29 "restituunt" "deducant" "abstineant" "decedant" "tradant".

2. Les impératifs l. 35-36 "facite" "mittite" à tonalité injonctive placés dans le discours direct à la fin de la réponse de Scipion, soulignent son intransigeance.

↳ Le recours aux discours rapportés, indirect puis direct, crée un effet de scène, nous mettant, nous lecteurs, à la place des ambassadeurs carthaginois. Cet effet est accentué par le passage sans transition à la ligne 33 du discours indirect au discours direct. La figure de Scipion s'impose ainsi à nous dans toute son intransigeance et sa puissance.

↳ La figure de style dominante est l'énumération, l. 26 à 33 ; elle est soulignée par des homéotéleutes : verbes terminés par -ant ainsi que par une anaphore : *alibi* l. 31, l. 32 et par l'accumulation de termes de sens proche l. 26 ou de noms de pays l. 27-28.

Cette énumération traduit la dureté des conditions de paix "leges pacis" et par là-même l'intransigeance du représentant de Rome.

↳ La polysyndète "et" ... "et" l. 21 va dans le même sens ; elle est renforcée par la répétition de *spes* l. 21 qui montre à quel point Scipion se sent en position de force.

### Question 3 :

Analyse rigoureuse de la phrase qui met en évidence les jeux de symétrie ou d'asymétrie. La comparaison avec le discours de Scipion a pour but d'aider les candidats à saisir l'effet oratoire (d'un côté une période rigoureuse qui suit une cadence majeure, de l'autre une accumulation de subordonnées qui répondent à une logique chronologique). Surtout les effets de style sont au service du sens : d'un côté logique, rigueur et intransigeance romaine, de l'autre duplicité, complexité et opportunisme carthaginois.

Dans la dernière phrase du paragraphe, on remarque une série de P.S. enchâssées les unes aux autres.

PP : *Ita dimissi Carthaginienses*

\_PS temporelle – causale au subjonctif : "*nullas recusandas condiciones pacis cum censuissent*"

\_PS causale au subjonctif : "*quippe qui moram temporis quaerent*"

\_PS temporelle : "*dum Hannibal in African trajiceret*"

PP suite *legatos alios ad Scipionem*

\_PS finale "*ut indutias facerent*"

PP suite *alios Romam*

\_gérondif de but "*ad pacem petendam*"

PP *mittunt ducentes paucos in speciem captivos perfugasque et fugitivos*

\_PS finale : "*quo impetrabilior pax esset*"

Les deux premières propositions subordonnées, une temporelle-causale et une causale expliquent les motivations des Carthaginois pour faire leur choix qui ne sera dévoilé qu'à la fin. Cela correspond à une chronologie rigoureuse : le départ : "*dimissi*" : participe parfait.

les raisons du choix : *cum* + subjonctif et *quippe* qui + subjonctif

la mise à exécution de leur choix : *mittunt* présent de narration

leur objectif à court terme : *ut indutias facerent*

leur objectif à moyen terme : *ad pacem petendam*

Dissymétrie entre la première partie de la PP avec *dimissi*, participe passé passif – exprimant par là-même la soumission et l'humiliation des ambassadeurs pour ainsi dire congédiés – et *ducentes* participe présent dans la dernière partie, qui révèle une volonté et pose un acte de révolte.

Symétrie au contraire par la corrélation *alios*, avec cependant une différence quant à l'expression de la finalité qui suit : *ut* + subjonctif dans le premier, *ad* + gérondif à l'accusatif dans le second. L'auteur se complait ainsi à brouiller les pistes en se refusant à adopter une syntaxe trop claire et trop logique.

Ainsi cette phrase à la structure complexe, a priori symétrique, imite et révèle en quelque sorte l'esprit alambiqué des Carthaginois. Elle joue sur la confusion comme eux.

#### Question 4 :

##### Logique dans l'exposé des conditions :

- libération des hommes, anonymes et particuliers "*captivos et perfugas et fugitivos*" qui semble une condition ordinaire et élémentaire (à noter que la contrepartie n'est même pas envisagée).
- libération des territoires du continent occupés "*ex Italia et Gallia deducant*", "*Hispaniam restituant*"
- libération des îles.

Ces conditions assurent une certaine sécurité à Rome qui éloigne le danger et renvoie les Carthaginois sur leur continent.

- livraison de la flotte, symbole même de la puissance économique et militaire carthaginoise depuis 509 av- J.C., qu'on peut supposer énorme si l'on considère que la concession "*praeter vigniti*" est bien dérisoire voire humiliante.
- tribut en argent et en nature

Ces conditions s'inscrivent dans une démarche de paralysie économique et limitent les prétentions carthagoises sur d'autres territoires ; il s'agit de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Surtout, elles anéantissent l'espoir des ambassadeurs de faire renaître la puissance de leur peuple grâce à son ennemi, espoir qu'ils avaient manifesté bien naïvement "*incolumi futurae iterum hostium beneficio ; imperium ex victis hostibus populum Romanum*" ; mais cet espoir, Scipion s'est empressé de le balayer.

Si chacune de ces conditions n'est en rien surprenante pour l'époque, c'est leur accumulation qui produit un effet désastreux.

L'introduction à l'exposé des conditions est un exemple de rigueur et de sécheresse "*Leges pacis se has dicere*" ; le terme de *leges* revêt un caractère officiel et qui n'envisage même pas la négociation. Rome impose sa *Lex*;

La conclusion se présente comme un ultimatum ; mise en évidence par le passage au style direct, elle s'articule autour de deux impératifs *facite* et *mittite* qui ignore la qualité des ambassadeurs ; le délai dérisoire *triduum* et le futur *dabitur* correspondent à une formulation lapidaire et humiliante pour les envoyés carthagoises.

Cependant, Scipion se soucie de l'image de Rome : "*ut omnes gentes sciant populum Romanum et suscipere juste bella et finire*" l. 24-25. Il la présente comme un Etat de droit qui mène des guerres justes. Ce passage, qui contraste avec l'intransigeance dont il fait preuve, illustre un aspect important de la propagande romaine : l'imperium romanum ne s'est pas constitué par désir de conquête, mais en raison d'un souci légitime d'assurer la protection du peuple romain et des cités amies.

#### Question 5 :

Pour célébrer de façon édifiante les grands hommes et la patrie (*Ab Urbe condita*), l'histoire doit être une œuvre oratoire, et Tite-Live respecte la tradition historiographique antique en parsemant son récit de discours fictifs ou recomposés. On en compte plus de quatre cents dans les trente-cinq livres qui nous sont parvenus. Ils donnent du mouvement au récit, ils font apparaître l'état d'esprit des protagonistes et rendent donc l'histoire plus proche du lecteur. L'histoire doit aussi être une œuvre de vérité. Les documents étant rares, Tite – Live va puiser dans les œuvres des historiens qui l'ont précédé, Polybe, Valérius Antias, Fabius Pictor, Claudius Quadrigarius (cf. *invenio*, ligne 33), le plus souvent sans les citer : cf. *alibi...*, *alibi...*, *alibi...* (ligne 31-32). Dans le cas où ses sources lui fournissent des renseignements contradictoires, Tite – Live utilise généralement le critère de probabilité et de vraisemblance pour déterminer à quel avis il doit se conformer. Ici, toutefois, sur la somme d'argent réclamée par Scipion, il ne tranche pas. A l'opposé de ce souci d'objectivité presque scientifique que manifeste ce second commentaire (ligne 30-33), on voit que l'historien ne résiste pas à un trait

pittoresque, au prix d'un aveu d'incertitude : *accepto, credo* (= *invenio*), *ritu ex ea regione ex qua oriundi erant* (ligne 12-13). L'historien antique peut, comme ici, discuter de détails anecdotiques, mais n'a pas de scrupule lorsqu'il s'agit d'inventer des discours d'intérêt psychologique et didactique. Tite – Live, en rhéteur talentueux, se conforme ainsi à la mode littéraire de son temps.

De même, l'objectivité de Tite-Live peut être remise en cause dans sa présentation des Carthaginois : leur attitude servile (l. 12-14 "*procubuerunt*" ; "*tam humili adulationi*" ; "*adulantium*"), leur tendance à la délation (l. 15 "*transgerentium initium culpae in Hannibalem*"), leur duplicité (l. 40-41 : "*in speciem*") les montrent sous un jour peu flatteur face à l'attitude digne et dénuée d'hypocrisie de Scipion, dont le discours (l. 21-36), ferme et clair, ne comporte aucun sous-entendu. L'historien contribue ainsi à la célébration de la grandeur de Rome aux prises avec des peuples barbares.

#### VERSION :

Il y avait alors en ces lieux de vastes étendues désolées. Selon la tradition, alors que le baquet ballotté sur l'eau, dans lequel avaient été exposés les enfants, avait été déposé au sec par l'eau peu profonde, une louve assoiffée, descendue des monts environnants, détourna sa course vers le vagissement infantin, elle abaissa ses mamelles et les présenta aux nourrissons, si douce que le maître du troupeau royal la trouva léchant les enfants (on rapporte qu'il s'appelait Faustulus) ; aux bergeries, il les donna à élever à son épouse Larentia.

#### Barème

"*Vastae ... erant*" : 7 pts

"*Tenet fama ... destituisset*" : 10 pts

"*Lupam ... flexisse*" : 9 pts

"*Eam ... invenerit*" : 12 pts

"*Faustulo ... ferunt*" : 4 pts

"*ab eo ... datos*" : 8 pts